



## **Règlement du Concours**

### **De la XIVème édition du Franco Agostino Teatro Festival**

ART 1<sup>ER</sup> Le Franco Agostino Teatro Festiva, association culturelle de Crema à but non lucratif, annonce et organise, avec le soutien du Sénat de la République italienne, de la Chambre des Députés, de la Région Lombardie, de la ville de Crema, de l'Administration provinciale de Cremona, de la Région Lombardie avec la Fondation San Domenico de Crema, en souvenir de l'affection pour Franco Agostino, la XIVème édition du Concours Franco Agostino Teatro Festival réservée aux Compagnies Théâtrales non professionnelles, écoles ou non, aux jeunes de 11 à 20 ans.

Le concours est à caractère européen et à thème libre.

ART2 Le Concours de théâtre a comme but d'inciter et de promouvoir la pratique et la connaissance de l'art théâtral et désire offrir des occasions de rencontre et d'échange entre les groupes qui remplissent cette ambition, avec un regard particulier pour l'aspect formatif.

Objectifs prioritaires du Concours : la création, l'improvisation, l'expression spontanée, la valorisation du développement personnel et du groupe, enfants et adolescents, une attention aux thématiques des adolescents, la relecture et réinterprétation de textes classiques travaillés avec le langage des jeunes. Ce concours se définit comme

un pôle de référence pour le « théâtre école », inventé , dirigé, réalisé par eux-mêmes.

Le concours est confié et validé par un jury différent chaque année, afin d'offrir aux participants des sensibilités différentes. A la fin des sélections , le jury peut rencontrer et engager un moment d'échange et de clarification avec des groupes qui le souhaitent.

Art 3 Au concours de théâtre peuvent participer tous les jeunes, groupes théâtre, scolaires ou non entre 11 et 20 ans, ( tous ceux qui interviennent dans les domaines du théâtre, de la danse, du mime, du cirque ) inscrits au Franco Agostino Teatro Festival et qui présentent des œuvres réalisées au cours de l'année scolaire. Afin d'éviter un déséquilibre trop évident avec des groupes théâtraux non scolaires, les Compagnies théâtrales ou les Ecoles de danse pourront participer seulement à la catégorie jury des jeunes et non à la catégorie jury professionnel. Ces groupes pourront donc présenter leur travail durant les journées du concours. A la demande d'inscription devra être jointe le schéma descriptif et la photo du spectacle avec la trame, les différents personnages, la mise en scène les décors et les interprètes (le choix des musiques, les auteurs des textes ..... ).

NB Les Groupes vainqueurs de l'édition 2011 pourront s'inscrire seulement dans la session hors concours, avec le thème de la confiance.

Art4 Tous les groupes inscrits participeront à une ou plusieurs journées de théâtre qui auront lieu à Crema. L' association organisera au théâtre San Domenico de Crema des journées de sélection ( 23-24 mai 2012) avec jury composé de spécialistes et choisira 6 groupes ( 3 pour les collèges et 3 pour les lycées )et désignera les vainqueurs. Un jury jeunes des écoles de Crema attribuera un prix spécial aux deux

catégories qui pour eux le méritent. A l'intérieur de ce jury , un représentant de chaque groupe de jeunes pourra se faire représenter par une personne qui n'aura pas le droit de vote pour son groupe mais pourra participer au vote des autres groupes. Ceci vise à garantir une transparence et une participation active des jeunes directement impliqués. La durée maximum de chaque représentation ne devra pas dépasser 30 minutes ( installation comprise ). Les personnes ( enseignants ou intervenants théâtre ) âgées de plus de 20ans ne pourront pas intervenir sur scène. Des pénalités choisies par le jury s'ensuivraient contre le manquement au règlement. Les résultats du travail concernant les deux jurys seront sans appel et les groupes participants dès l'inscription , renoncent à toute forme de recours ou de protestation contre les résultats.

Art 5 Chaque groupe amené à participer devra s'occuper de tout ce qu'il faut à la mise en scène de leur spectacle et le temps imparti sera de 30 minutes ( y compris l'installation ). L'organisation met à disposition l'espace théâtral, le personnel technique, matériel et lumières sur scène, les micros, lecteurs cd et hauts parleurs. Pour le reste, les groupes devront apporter, gérer, installer le matériel conforme à la réglementation en vigueur et à la discrétion de la direction du FATF.

Art 6 Les prix mis à la disposition de l'Organisation sont :

Médailles de la Chambre des Députés, du Sénat de la République italienne, du Sénat de la République Française.

2 trophées Franco Agostino Teatro Festival, Jury des Experts.

2 trophées Franco Agostino Teatro festival, jury jeunes.

6 prix de 300 euros chacun aux 6 groupes finalistes pour l'acquisition de matériel théâtral ou pour l'expérience relative à ce principe.

Une date est à définir pour les spectacles primés s'identifiant aux objectifs de la XIVème édition du Festival, et qui seront probablement invités au Piccolo Teatro de Milan pour leur représentation.

Eventuellement d'autres prix seront mis à disposition par les sponsors.

Les prix pourront se cumuler et être attribués par les jurys.

Les prix seront remis à la fin de la journée du Concours de théâtre.

Art 7 HORS CONCOURS. Peuvent participer au festival hors compétition les groupes de petits, les moins de 10 ans. Les spectacles tiendront compte du thème de la XIVème édition la confiance. Pour les spectacles hors concours le durée des spectacles sera de 20 minutes au Théâtre San Domenico de Crema le 26mai 2012, le matin ou l'après-midi du 26 mai dans les jardins de la ville. Les adhésions seront prises en compte jusqu'à épuisement des places.

Art 8 L'Organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification nécessaire au succès total de la manifestation avec une communication préalable aux groupes inscrits.

Art 9 L' Organisation se garantit le droit de choisir les dates du festival au terme de la loi 675796, qui seront utilisées seulement dans un but d'organisation. Droit pour les participants sur la base de l'art 13 de consulter, modifier ou annuler leurs dates.

Art 10 Les groupes participants déclarent avec la signature de leur demande de participation prendre connaissance et accepter

intégralement tous les points de ce règlement, avec l'obligation de les observer. Ils s'en remettent à l'Organisation pour la responsabilité quant aux faits ou dommages causés par les tiers durant le déroulement de la manifestation.

Les formules d'adhésion peuvent être chargées sur le site internet du Festival , [www.teatrofestival.it](http://www.teatrofestival.it) et envoyées à FRANCO AGOSTINO TEATRO FESTIVAL Piazza Premoli , 4- 26013 CREMA (CR) Italia ou [teatrofestival@libero.it](mailto:teatrofestival@libero.it)

Tel e fax +39 0373 202506

+39 3934716625 Alessia